

Vendu

Audience du 30 septembre 2026

RG 24/00104

VISÉ LE

16 JUL. 2026

JEX - Saisies Immobilières
LE GREFFIER

DIRE RELATIF A L'URBANISME

L'an Deux Mil Vingt-Six et le 3 juillet

Au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, par devant Nous greffier soussigné,

A comparu Maître Pascale REGRETTIER membre de la SCP HADENGUE & Associés, Avocats à la Cour, demeurant 7 Rue Jean Mermoz à VERSAILLES (Yvelines) et le **FONDS COMMUN DE TITRISATION CEDRUS ayant pour société de gestion, la société IQ EQ MANAGEMENT**, anciennement dénommée EQUITIS GESTION SAS, société par action simplifiée dont le siège social est situé 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, France, immatriculée sous le numéro B 431 252 121 RCS Paris, représenté par son recouvreur la société MCS ET ASSOCIES, Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS sous le numéro 334 537 206, ayant son siège social à PARIS (75020) - 256 bis rue des Pyrénées, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

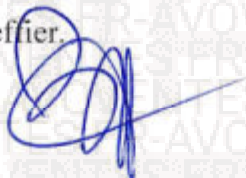
Venant aux droits de la **BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE**, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et par les textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro B 549 800 373 dont le siège social est 9, avenue Newton à Montigny Le Bretonneux (78180).

En vertu d'un bordereau de cession de créances du 01/08/2023 soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier,

Laquelle pour compléter les renseignements figurant au cahier des conditions de ventes, a déposé les documents suivants concernant le bien sis à MANTES LA JOLIE (78) 36 rue de Lorraine, lots de copropriété 3, 35, 36, à savoir :

- Le plan de situation
- La fiche d'information détaillée d'une parcelle
- L'extrait cadastral modèle 1

Et elle a signé avec Nous, Greffier.



VILLE DE MANTES LA JOLIE

PLAN DE SITUATION AU 1/2000E

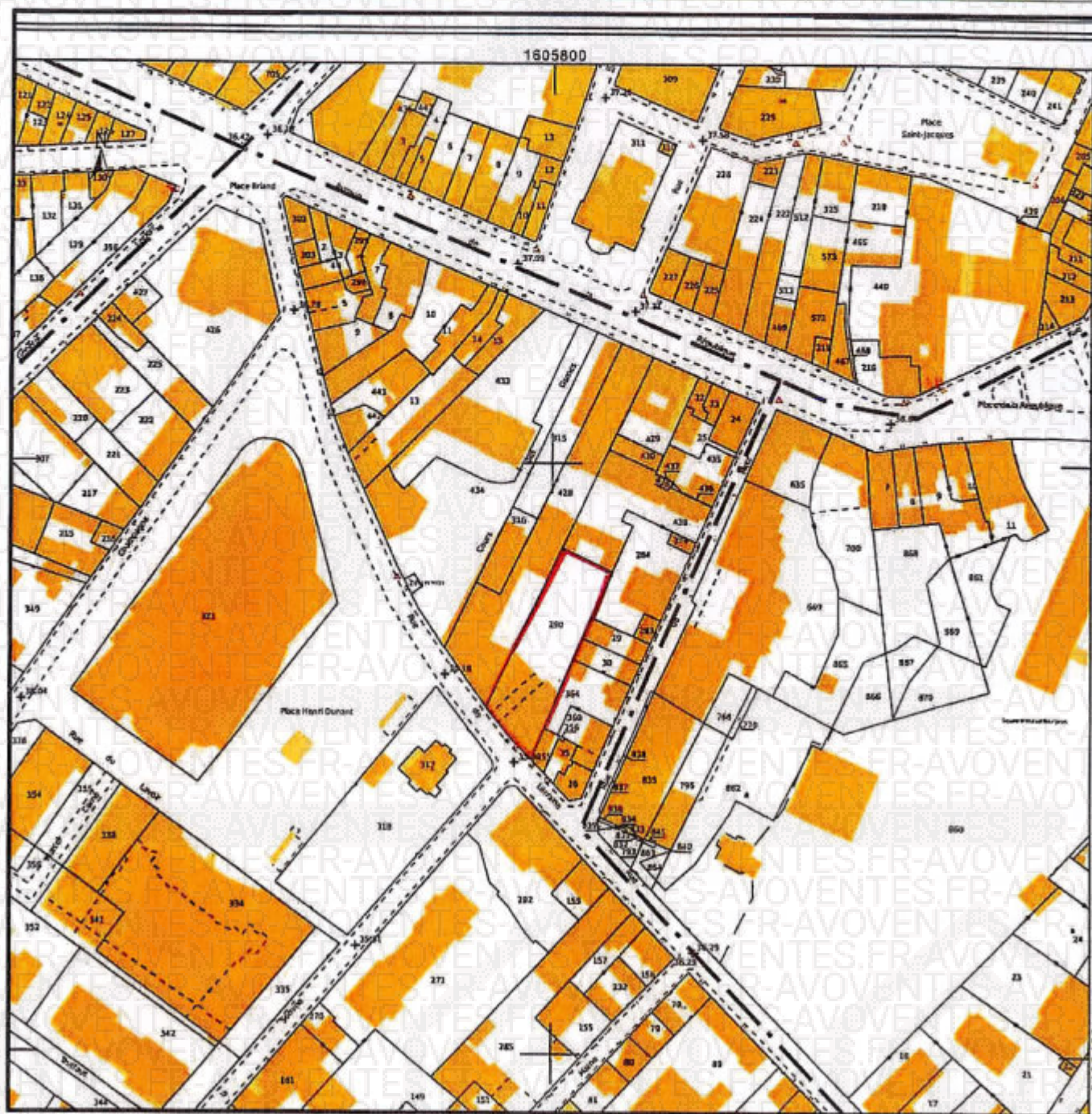
d'une propriété appartenant à

Cop. des lots : 3 - 35 - 36 -

Propriété sise : 36 rue de Lorraine

Cadastrée Section : AE-290

Superficie cadastrale : 1299 m²



QUALIGEO EXPERT //

GEOMETRES-EXPERTS successeurs de la SCP B. DECESSE

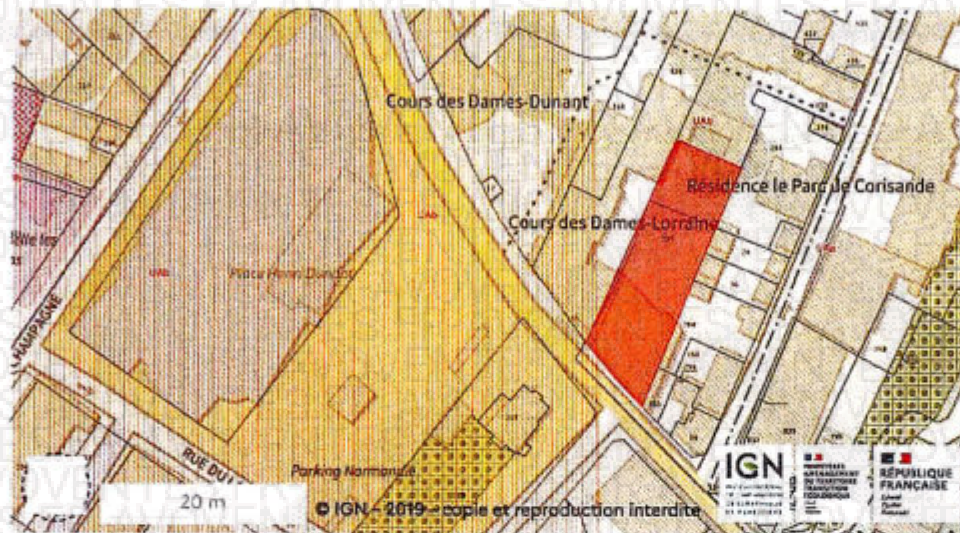
POISSY (78300) 57 boulevard Robespierre T +33 (0)1.39.65.07.80

MARLY-LE-ROI (78160) 30 av. de l'Amiral Lemonnier T +33 (0)1.39.58.45.34

www.qualigeo-expert.com

Dossier : 260117

FICHE INFORMATION DÉTAILLÉE D'UNE PARCELLE



Références cadastrales

Département : 78
Commune : Mantes-la-Jolie
Code Insee : 78361
Section : AE
Feuille : 1
Numéro de parcelle : 0290
Contenance : 1299 m²

Légende

VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

-  Parcelle classée UAa
UAa - Centre urbain
-  Parcelle classée UAb
UAb - Nouvelle centralité

La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Secteurs de projet

-  Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
OAP EM 1 - Le quartier gare de Mantes

Périmètres d'informations

-  Périmètre de droit de préemption urbain renforcé
Droit de préemption urbain renforcé
-  Règlement local de publicité
Zone ZP1 (site patrimoine remarquable)

SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE



Sites patrimoniaux remarquables (SPR) (AC4)➤

NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas être considérée comme un document opposable.

Certaines SUP dites "protégées" n'apparaissent pas à toutes les échelles sur la carte. Pour plus d'informations, consultez la FAQ.

NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

COMMUNE DE MANTES-LA JOLIE

La présente notice d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour par l'autorité indiquée ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni un certificat d'urbanisme.

TERRAIN

Adresse du terrain : 36 RUE DE LORRAINE

Références cadastrales : AE290

Superficie : 1299 m²

A - DROIT DE PREEMPTION

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain renforcé au bénéfice de la CU GPSEO (en application de la délibération du conseil communautaire du 06/02/2020 confirmant le périmètre de DPU préalablement instauré par la commune)

B - NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise approuvé par délibération n° CC_2020_01_16_01 du Conseil Communautaire du 16 janvier 2020, et mis à jour le 10 mars 2020 par arrêté ARR2020_014 du président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Les règles opposables sont inscrites dans les documents graphiques du PLUi et dans le règlement (partie 1 « Définitions et dispositions communes » et partie 2 « Règlement de zones ») :

- UAa - Centre urbain (930 m²/72.00 %)
- UAb - Nouvelle centralité (369 m²/28.00 %)

Nota Bene : Les superficies et pourcentages ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Lotissements : sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, des règlements de lotissement sont en cours de validité, aussi veuillez vous rapprocher du service urbanisme de la commune concerné par le terrain objet de la demande.

C - NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

- Consulter le géoportail de l'urbanisme pour connaître la nature des servitudes d'utilité publique dont est grevée la ou les parcelle(s) : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

La liste des servitudes d'utilité publique, dont est grevée la commune, est compris dans la partie V - Annexes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

D - AUTRES PERIMETRES APPLICABLES AU TERRAIN

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'échelle du territoire Commerce et Artisanat.

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'échelle du territoire Trame Verte et Bleue et Belvédères.

Les clôtures sont soumises au dépôt d'une déclaration préalable conformément à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise n° CC_2023-12-14_40 du 14 décembre 2023.

Les ravalements de façades soumis au dépôt d'une déclaration préalable conformément à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise n° CC_2023-12-14_40 du 14 décembre 2023.

Périmètre juridique OIN - MANTES-LA-JOLIE

règlement de publicité : Mantes-la-Jolie

Règlement Local de Publicité Intercommunal : Zone ZP1 (site patrimoine remarquable)

Secteur archéologique (3ème secteur - Moyen Age, Epoque moderne)(Servitude ou périmètre présent(e) dans la commune - sans informations cartographiques)

Secteur archéologique : Zone de saisie et délimitations du seuil (Occupations protohistorique, médiévale et moderne)

Voie bruyante catégorie 3

Zone à risque d'exposition au plomb (Arrêté préfectoral du 2 mai 2000).

Alignement

- Si aucun emplacement réservé n'est mentionné dans les règles d'urbanisme applicables énoncées ci-dessus, le présent document vaut alors certificat de non-alignement.
- En cas d'emplacement réservé mentionné ci-dessus, veuillez vous rapprocher de la direction des espaces publics de la Communauté urbaine Grand Paris Seine.

E - REGIMES TAXES ET PARTICIPATIONS (Article L. 332-6 et suivants, L. 332-10 et suivants et L. 520-1 du code de l'urbanisme)

Taxe d'Aménagement qui est composée de la part communautaire fixée à Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article L. , de la part départementale fixée à 1,3% et de la part régionale fixée à 1% (en application de la délibération n° CC-2017-11-16-05 du conseil communautaire du 16 novembre 2017 et des articles L. 331-10 et suivants du Code de l'Urbanisme).

● **Redevance relative à la création dans la région Ile-de-France (locaux à usage de bureaux, commerce et stockage** (articles L. 520-1 et R. 520-1 du Code de l'Urbanisme).

● **Redevance d'archéologie préventive** (Arrêté du 22 décembre 2017 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive).

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable.

● Participations pour équipements publics exceptionnels (article L. 332-6-1-2°c) et L. 332-8).

Participations préalablement instaurées par délibération.

● Participation pour Assainissement Collectif (article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique).

● Financement d'un équipement propre (article L. 332-15 du code de l'urbanisme).

Fait le 2 juillet 2026

NOTA BENE

A titre d'information et nonobstant leur inopposabilité, sont jointes ci-après les servitudes d'utilité publique grevant le terrain de la présente demande de certificat listées en annexe de l'ancien Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune à ce jour remplacé par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 16 janvier 2020 (référéncé au cadre 3 ci-avant) :

- SPR : Limite Secteur A
- Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau (La Vaucouleurs, servitude de passage de 1,33 m) (Servitude présente sur la commune - sans informations cartographiques)
- Mines et carrières (Zone spéciale de recherche et d'exploitation de carrières de sables et graviers d'alluvions)
- Protection du patrimoine architectural et urbain (SPR)
- Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques : Station hertzienne de Mantes-la-Jolie
- SPR : Limite Secteur E

Pour compléter cette information, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 16 janvier 2020, opposable, a également mis à jour les servitudes d'utilité publique et périmètres suivants :

COMMUNES	13 Canalisations de gaz (GRT GAZ)	Sols pollués (information)	Fronts rocheux (information)	Plan d'Exposition au Bruit des Mureaux (information)
Achères	15 juin 2017			
Andrésy	15 juin 2017	2 avril 2019	30 octobre 2019	
Arnouville-lès-Mantes	9 février 2017			
Aubergenville	15 juin 2017			
Auffreville-Brasseuil	30 avril 2018			
Aulnay-sur-Mauldre				
Bolnville-en-Mantois	9 février 2017			
Bouafle	11 février 2019			
Breuil-Bois-Robert				
Brueil-en-Vexin				
Buchelay	11 février 2019			
Carrières-sous-Poissy	30 avril 2018			
Chanteloup-les-Vignes	15 juin 2017			
Chapet				
Conflans-Ste-Honorine	3 avril 2018	2 avril 2019		
Drocourt	30 avril 2018			
Ecqueville	15 juin 2017			
Epône	30 avril 2018			
Evecquemont	11 juillet 2019			
Favrieux	11 février 2019			
Flacourt	17 juillet 2019			
Flins-sur-Seine	15 juin 2017	2 avril 2019		
Follainville-Dennemont				
Fontenay-Mauvoisin	11 février 2019			
Fontenay-St-Père	15 juin 2019			
Gaillon-sur-Montcient				
Gargenville	30 avril 2018	26 novembre 2019		
Goussonville	15 juin 2017			
Guernes	17 juillet 2019			
Guerville	17 juillet 2019			
Guiltrancourt	9 février 2017			
Hardricourt		26 novembre 2019		
Hargeville	9 février 2017	26 novembre 2019		
Issou		26 novembre 2019		
Jambville	8 novembre 2017			
Jouy-Mauvoisin	15 juin 2017			
Jumeauville	9 février 2017			
Juziers				
La Falaise	17 juillet 2019			
Lainville-en-Vexin				
Le Tertre-St-Denis	15 juin 2017			
Les Alluets-le-Roi	15 juin 2017			
Les Mureaux	18 juillet 2017	2 avril 2019		18 octobre 2018
Limay		2 avril 2019		
Magnanville				
Mantes-la-Jolie		2 avril 2019		
Mantes-la-Ville		26 novembre 2019		
Médan				
Méricourt				
Meulan-en-Yvelines	8 novembre 2017			18 octobre 2018
Mézières-sur-Seine				
Mézy-sur-Seine				
Montalet-le-Bois	17 juillet 2019			
Morainvilliers	9 février 2017			
Mousseaux-sur-Seine				
Nézel				
Oinville-sur-Montcient				
Orgeval	9 février 2017			
Perdreauville	11 février 2019			
Poissy	30 avril 2018	2 avril 2019		
Porcheville		2 avril 2019		
Rolleboise				
Rosny-sur-Seine	17 juillet 2019	2 avril 2019		
Sailly				

COMMUNES	13 Canalisations de gaz (GRT GAZ)	Sols pollués (Information)	Fronts rocheux (Information)	Plan d'Exposition au Bruit des Mureaux (Information)
Saint-Martin-la-Garenne				
Soindres	11 février 2019			
Tessancourt-sur-Aubette				
Triel-sur-Seine		2 avril 2019		
Vaux-sur-Seine				
Vernouillet-sur-Seine	30 avril 2018			18 octobre 2018
Vernouillet	30 avril 2018	26 novembre 2019		
Vert	11 février 2019			
Villennes-sur-Seine	30 avril 2018			

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgif.finances.gouv.fr

N° de dossier : 260117

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 11/06/2026

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : QUALIGEO EXPERT

SF2624072970

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 078				Commune : 361			MANTES-LA JOLIE			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AE	0290			36 RUE DE LORRAINE	0ha12a99ca					
AE	0290	001	3	208/10000						
AE	0290	001	35	328/10000						
AE	0290	001	36	60/10000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

